

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d' *Ontario* et du *Pacifique* du *Canada*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* à *Manitoba*," avec plusieurs amendements auxquels, il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d' *Ontario* et du *Pacifique* du *Canada*," lesquels sont lus comme suit :

Page 5, ligne 7, retranchez depuis " actions " jusqu'à " Le " dans la 9e ligne et insérez : " Le président, le vice président et la majorité des directeurs devront être sujets anglais."

Page 6, ligne 22, retranchez depuis " d' *Ontario* " jusqu'à " Lorsqu'il " dans la 27e ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* à *Manitoba*," lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 28, retranchez " du lac *Supérieur* à " et insérez : " de *Népigon* et de."

Page 3, ligne 6, retranchez depuis " actions " jusqu'à " La " dans la 8e ligne et insérez : " Le président, le vice-président et la majorité des directeurs devront être sujets anglais."

Page 6, ligne 22, retranchez depuis " situés " jusqu'à " Lorsque " dans la 29e ligne.

Dans le modèle.

Page 7, ligne 30, retranchez " du lac *Supérieur* à " et insérez " de *Népigon* et de,"

Dans le titre du bill.

Retranchez " du lac *Supérieur* à " et insérez : " de *Népigon* et de."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

M. *Mills*, du comité général pour examiner certaines résolutions au sujet de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du *Nord* du *Canada*, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

Résolu. Qu'il est expédient d'établir des dispositions pour l'extinction de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du *Nord* du *Canada* aux conditions suivantes savoir :

1. Que la dite compagnie ou toute compagnie qui pourra être organisée en vertu d'un acte de la présente session paiera au gouvernement une somme de cent mille louis sterling ;

2. Que les bons portant hypothèque de seconde classe au montant de £50,000, que possède maintenant le gouvernement, et les bons pour une autre somme de £50,000 portant hypothèque de troisième classe conserveront leur priorité et leur rang actuels dans tout nouvel arrangement qui pourra être conclu ;

3. Que l'intérêt accru sur les dits bons de seconde classe sera payé conformément aux conditions portées dans les divers actes relatifs au dit chemin de fer.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

M. *Young*, du comité des voies et moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1874, la somme de \$2,400,286.46 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.